



**Secrétariat Général / Convention d'occupation précaire et temporaire
du domaine privé communal de Viviers – ZA de St Aule**

Le Maire de VIVIERS (Ardèche)

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-020 du 21 mars 2026 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, et notamment son 5ème alinéa,
Vu la demande de Monsieur Oleksii ZOZULIA domicilié 13, Rue du Château 07220 VIVIERS,
Considérant qu'il convient de signer une convention d'occupation précaire et temporaire du domaine privé communal de Viviers, entre la commune de Viviers et Monsieur Oleksii ZOZULIA permettant l'exercice de son activité artisanale de taille de pierre, située ZA de St Aule à Viviers,

DECIDE

ARTICLE 1 : Une convention est signée entre la commune de Viviers et Monsieur Oleksii ZOZULIA, définissant les modalités de mise à disposition d'occupation précaire et temporaire du domaine privé communal de Viviers relative à l'exercice de son activité artisanale de taille de pierre.

ARTICLE 2 : La présente convention prend effet du 1^{er} août 2026 pour une durée d'un an, renouvelable tacitement sans excéder 12 ans.

ARTICLE 3 : La location est consentie au bénéficiaire : Monsieur Oleksii ZOZULIA, moyennant un loyer mensuel de 150 €. Le montant du loyer sera révisable chaque année.

ARTICLE 4 : Cette recette sera imputée sur le compte 7083 « *Locations diverses autres qu'immeubles* » du budget Principal.

ARTICLE 5 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois. La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la commune et sera mise en ligne sur le site de la ville ainsi que sur la borne numérique.

ARTICLE 6 : La présente décision sera transmise pour ampliation à :

- Préfecture de l'Ardèche
- SGC de Privas
- Service Finances – Mairie de Viviers
- Service Urbanisme – Mairie de Viviers
- Service Technique – Mairie de Viviers
- Police Municipale – Mairie de Viviers
- Notifiée à l'intéressé.

Fait à Viviers, le 27 juillet 2026

Martine MATTEI,
Maire de VIVIERS

